Ondes URBAINES

VILLES de FRANCE
VILLES & AGGLOMÉRATIONS

jeudi 16 Décembre 2021 - n°326

Agenda - Notez bien !
Information Covid 19 - Villes de France participe au 9ème comité des élus sur la vaccination
Numérique - Retour sur le groupe de travail mixte Transition écologique-Numérique
Ressources humaines - Tout savoir sur l'indemnité inflation…
Culture - Les décisions du dernier Conseil national des territoires pour la culture
Gestion - Les 5 enjeux structurels de demain
Enseignement supérieur - Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation fait son bilan
Développement économique - Indice des prix à la consommation : + 0,4 % en novembre et + 2,8 % sur un an
International - Les appels à projets de la DAECT : mode d'emploi

AGENDA

Notez bien !

Mardi 11 janvier 2022 11h00-12h30
Groupe de travail de *Villes de France* sur les Finances locales
Visioconférence
Bulletin d'inscription

INFORMATION COVID 19

Villes de France participe au 9ème comité des élus sur la vaccination

Mercredi 15 décembre, Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé, a réuni le 9ème Comité des élus pour échanger avec les associations d'élus sur la stratégie de vaccination.
Stéphanie Guiraud-Chaumeil, maire d'Albi, et Frédérique Macarez, maire de Saint-Quentin, Vice-présidentes, représentaient *Villes de France*.
En l'absence du Ministre, retenu à l'Assemblée nationale, le Directeur de cabinet a débuté la réunion par un point de situation. Actuellement, 2 800 patients touchés par la Covid-19 sont en réanimation, dont une très grande majorité sont non-vaccinés. Le variant Delta continue d'être majoritaire en France mais la perspective d'un variant Omicron dominant est fort en raison de sa plus forte capacité de circulation et d'un échappement vaccinal plus important.
Plus de 53,3 millions de personnes sont primo-vaccinées (encore une moyenne quotidienne de 25 000 vaccinés) et l'objectif reste de cibler les personnes les plus isolées avec le dispositif de l'aller-vers. La campagne de rappel suit un rythme important (800 000 vaccinations le 14 décembre) pour atteindre 14 millions de personnes.
Le Directeur de cabinet rappelle également que les vaccins Pfizer et Moderna sont interchangeables. Si tous les rendez-vous pris en Pfizer seront honorés, un travail de pédagogie doit être réalisé devant la méfiance de nombreux patients avec le vaccin Moderna.
Concernant les centres de vaccinations, leur réarmement est à l'œuvre depuis plusieurs semaines. Il devra continuer en janvier et février 2022. Cela a pour conséquence la réactivation du Fonds d'intervention régional (FIR).
Sur ce point, la sécurisation des centres a été évoquée comme nouveau coût annexe face à la montée du nombre d'agressions, aussi bien physiques et verbales, de la part des patients. Aussi, Frédérique Macarez a rappelé le degré d'engagement financier fort des collectivités dans les centres de vaccination avec pourtant une faible prise en charge des coûts de la part des ARS.
Sur ce point, Lies Messatfa, conseiller en charge des relations avec les élus, a précisé qu'un travail de concertation vient de s'engager avec les ARS pour établir de nouvelles modalités au FIR. Cela concernerait notamment la location des salles non-municipales, l'embauche de personnels ou encore la sécurité. Un point sera fait dans les prochaines semaines avec les associations d'élus.

L'ouverture des pharmacies le dimanche a également été discuté, les élus pointant une difficulté de mobilisation en raison d'un épuisement général, comme l'ensemble des professionnels de santé, mais également en raison de problèmes humains et logistiques. Le Cabinet du Ministre précise qu'il s'agit uniquement d'une possibilité offerte et non d'une obligation.

NUMÉRIQUE

Retour sur le groupe de travail mixte Transition écologique-Numérique

Le 9 décembre dernier, s'est tenue une réunion mixte des groupes de travail Transition écologique et Numérique présidés respectivement par Jérôme Baloge, maire de Niort, et Denis Thuriot, maire de Nevers. Les participants ont échangé sur les outils pour rendre le numérique plus respectueux de l'environnement mais aussi sur les apports du numérique pour la transition écologique notamment au travers de la ville intelligente. Ont été entendus Rémy Marrone, directeur des projets de l'Institut du Numérique Responsable, le sénateur Julien Bargeton ainsi que Philippe Lagrange, directeur Délégation France de Veolia, Nicolas Ribeyrol, directeur Développement et Partenariats de Veolia France et pour finir Nathan Cohen, fondateur et CEO de Bike Air.

Pour un numérique responsable

Rémy Marrone a présenté l'Institut du Numérique Responsable ainsi que ses outils. L'INR s'appuie sur un lab, une académie et un observatoire afin d'innover, de sensibiliser et de développer les connaissances. Les actions fortes sont la mise en place de mooc, des actions dans le cadre du Cyber World CleanUp Day ainsi qu'un outil de mesure de l'empreinte environnementale du numérique WeNR, un référentiel de conception responsable de services numériques et un guide des achats publics responsables. Les collectivités peuvent signer la charte Numérique Responsable et mobiliser tous les outils de l'INR pour faire avancer leurs politiques de numérique responsable. Les participants ont partagé leurs propres actions en faveur du numérique responsable et leurs interrogations sur les effets contradictoires d'actions comme le télétravail qui rendent la mesure de l'impact complexe.

Échanges avec le sénateur Julien Bargeton

Le sénateur a été missionné par le Premier ministre le 6 avril dernier sur le numérique au service de la transition écologique. Il a présenté les premières conclusions et axes de travail de son rapport qui sera remis au secrétaire d'Etat Cédric O. Rappelant que le numérique est à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre et qu'il peut également apporter des solutions pour réduire ces émissions, Julien Bargeton a indiqué la volonté de s'appuyer sur les écosystèmes existants pour renforcer le volet territorial des politiques gouvernementales sur ces enjeux. Le rapport rappellera la nécessité de répertorier l'existant, de circulariser les bonnes pratiques en appuyant sur leur réplicabilité le cas échéant, et de développer les lieux de rencontre entre collectivités territoriales. La montée en compétences des élus et agents ainsi que des citoyens fait partie des recommandations, de même que le développement d'une culture de la donnée. Les freins identifiés sont la mesure des impacts environnementaux ou encore des freins juridiques notamment liés à la commande publique. Si le rapport est une première étape, le sénateur a insisté sur la nécessité de co-construire la feuille de route avec les associations nationales d'élus locaux. Le rapport fournira une procédure pour construire une boîte à outils à destination des collectivités locales. Les participants ont partagé les solutions mises en œuvre dans leurs collectivités ainsi que leurs interrogations quant à la ville intelligente, les enjeux de la donnée ouverte ou non et de la formation.

Veolia et Bike air : des exemples concrets

Nicolas Ribeyrol, directeur Développement et Partenariats de Veolia France et Philippe Lagrange, directeur Délégation France de Veolia ont rappelé que selon une étude Veolia-La Gazette de septembre 2021, *« 72% des collectivités jugent l'usage de solutions numérique plutôt ou très utile pour relever le défi de la performance environnementale »* et qu'elles sont *« 13% à juger le numérique comme contradictoire avec la notion de performance environnementale »*. Des solutions et projets mis en œuvre dans les collectivités en matière d'eau, de déchets, d'habitat, de gestion des risques et de biodiversité sont venus illustrer les apports possibles pour la transition écologique.

Enfin, Nathan Cohen, fondateur et CEO de Bike Air, a présenté les solutions de mobilité douce que son entreprise développe en villes médianes comme à Nevers, qui consistent en la mise à disposition de vélos électriques en libre-service.

RESSOURCES HUMAINES

Tout savoir sur l'indemnité inflation…

A la suite de la réunion qui s'est tenue le 13 décembre dernier, entre Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, et les représentants des employeurs territoriaux, *Villes de France* a été destinataire d'une fiche d'information adressée par la DGCL aux préfets, portant sur les modalités d'attribution et de versement de l'indemnité inflation, dont le principe est fixé dans l'article 13 de la LFR du 1er décembre 2021.
Cette aide exceptionnelle de 100 euros nets - à la charge de l'Etat - bénéficie notamment aux agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui perçoivent une rémunération n'excédant par 2 000 euros mensuels. Cette indemnité devra être versée sur la paie de janvier par l'ensemble des employeurs territoriaux.

Télécharger la fiche d'information

CULTURE

Les décisions du dernier Conseil national des territoires pour la culture

Présidé par la Ministre de la Culture, le Conseil national des territoires pour la culture (CTC) s'est réuni le 14 décembre. À cette occasion, il a été rappelé l'accueil positif fait à la *« charte de développement durable pour les festivals »* présentée à Toulouse, lors de la conclusion des États généraux des festivals. Fruit d'un travail de concertation avec les professionnels de la culture et les élus, cette charte manifeste un engagement commun en faveur de festivals durables. Ainsi, l'adhésion des festivals à la charte ouvre notamment la possibilité de bénéficier d'aides dédiées. Un point d'étape a été fait sur la mise en place des structures de concertation autour des Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC), tels que les Comités régionaux des professions du spectacle (COREPS) ou les Conseils locaux des territoires pour la culture (CLTC), qui sont la déclinaison du CTC dans les régions. Enfin, il a été évoqué le plan d'action Égalité dans la Culture qui énumère des principes généraux pour promouvoir une culture de l'égalité, parvenir à l'égalité professionnelle et lutter contre les violences et le harcèlement dans les secteurs culturels. Chaque collectivité territoriale sera invitée à s'approprier ces principes pour en faire une réalité déclinée localement, en concertation avec les services déconcentrés du ministère de la Culture.

GESTION

ADAPTER LA POLITIQUE INDUSTRIELLE AUX NOUVEAUX ENJEUX

Les 5 enjeux structurels de demain

La Cour des comptes clôture une série de notes parues cet automne, en publiant des travaux consacrés aux grands enjeux structurels pour la France.
Bilans à la fois enrichis et synthétiques de travaux récents ou de productions nouvelles, ces publications posent un diagnostic sur les grands défis des prochaines années et présentent les leviers d'action qui peuvent être mobilisés pour y répondre.
Cinq grandes politiques publiques y sont évoquées en particulier (www.ccomptes.fr rubrique publications) : l'enseignement scolaire, l'insertion professionnelle des jeunes, la politique industrielle, l'assurance maladie et la santé, et la culture. Ces notes contribuent à objectiver le débat public, à un moment crucial de réflexion citoyenne, en veillant à concilier l'efficacité des politiques publiques et le soutien à une croissance durable.

Adapter la politique industrielle aux nouveaux enjeux
La France a été exposée à un mouvement de désindustrialisation plus marqué que ses principaux partenaires. Sixième puissance industrielle mondiale en 2004, elle est au huitième rang en 2019. Bien que les écarts de compétitivité-coût se soient partiellement résorbés au cours de la dernière décennie, l'économie française souffre de handicaps structurels qui grèvent encore certains aspects de sa compétitivité, notamment hors-coûts. La recherche et développement se traduit insuffisamment en innovations industrielles. Cinq leviers d'action sont identifiés, qui permettraient d'adapter la politique industrielle aux nouveaux enjeux, parmi lesquels la nécessité de cibler de manière renforcée les interventions sectorielles et celle de rénover la gouvernance de cette politique.

Télécharger la note enjeux Politique industrielle

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation fait son bilan

Mercredi 15 décembre, en Conseil des ministres, Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, a présenté le bilan de l'action de son ministère depuis 2017.
Parmi les thématiques développées, le document présente en point 4 le rapport entre les universités et les territoires avec notamment l'apport de la loi de programmation de la recherche, qui permet notamment de définir un volet territorial dans les contrats liant l'État aux universités en y associant les collectivités, mais également France Relance qui doit permettre de financer plus de 1 000 projets universitaires de rénovation thermique. Au total, 2,5 milliards d'euros seront investis par l'État dans l'immobilier universitaire d'ici à 2027.
En annexe, le document contient des fiches régionales, une par région, qui recensent l'ensemble des données sur les territoires ainsi que la carte des campus connectés mais aussi celle des formations santé.

Télécharger la publication

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Indice des prix à la consommation : + 0,4 % en novembre et + 2,8 % sur un an

D'après une dernière note de conjoncture de l'Insee parue hier, en novembre 2021, l'indice des prix à la consommation (IPC) augmente de 0,4 % sur un mois, comme en octobre.
Sur un an, les prix à la consommation augmentent de 2,8 %, après +2,6 % en octobre. Cette hausse de l'inflation résulte d'une accélération des prix de l'énergie (+21,6 % après +20,2 %), des produits manufacturés (+0,8 % après +0,3 %) et des services (+1,9 % après +1,8 %). Les prix de l'alimentation ralentissent (+0,5 % après +0,7 %).

Hausse de l'inflation sous-jacente sur un an
L'inflation sous-jacente augmente en novembre, à +1,7 % sur un an, après +1,4 % en octobre. L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) croît de 0,4 % sur un mois, comme le mois précédent ; sur un an, il augmente de 3,4 %, après + 3,2 % en octobre.

Poursuite de la hausse des prix de l'énergie sur un an
Sur un an, les prix de l'énergie accélèrent en novembre (+21,6 % après +20,2 %). Les prix des produits pétroliers augmentent (+29,2 % après +27,0 %) en lien avec ceux du gazole (+27,9 % après +27,4 %), de l'essence (+24,4 % après +22,2 %) et des combustibles liquides (+50,5 % après +44,1 %). La hausse des prix de l'électricité (+3,3 % après +2,6 %) et du gaz (+50,8 % après +50,2 %) se poursuit sur un an sous l'impulsion des offres à prix de marché.

Accélération des prix des produits manufacturés sur un an
Sur un an, les prix des produits manufacturés sont en hausse de 0,8 %, après +0,3 % le mois précédent. Cette accélération résulte de celle des prix de l'habillement et des chaussures (+1,6 % après +0,0 %) et de celle des prix des autres produits manufacturés. (+1,3 % après +0,8 %). Les prix des meubles et articles d'ameublement (+4,4 % après +3,8 %), des gros appareils ménagers (+0,6 % après +0,0 %), des camping-cars, caravanes et remorques (+1,6 % après +0,0 %) et des autres appareils, articles et produits pour soins corporels (+1,4 % après +0,2 %) augmentent nettement. Les prix des véhicules (+1,2 %), des articles de bijouterie (+3,0 %) et des produits pour le jardin, des plantes et des fleurs (+3,9 %) progressent, sur un an, au même rythme que le mois précédent. Enfin, la baisse des prix des produits de santé s'accentue (?2,0 % après -1,6 %).

Augmentation des prix des services sur un an
Sur un an, les prix des services augmentent en novembre, à +1,9 % après +1,8 % en octobre. Les prix des services de transports accélèrent (+11,8 % après +8,8 %) en lien avec ceux du transport routier (+7,4 % après +3,7 %) et du transport ferroviaire (+10,1 % après +7,3 %). Les prix des « autres services » (+1,7 % après +1,5 %) et des loyers, eau et enlèvement des ordures ménagères (+1,5 % après +1,4 %) augmentent également. Les prix des services de communication ralentissent (+2,6 % après +5,3 %) et la baisse des prix des services de santé s'atténue (?0,5 % après -0,8 %).

Ralentissement des prix alimentaires sur un an

Enfin, sur un an, les prix de l'alimentation augmentent de 0,5 %, après +0,7 % en octobre. Ceux des produits frais se replient (-0,7 % après +1,5 %) du fait de la baisse accentuée des prix des légumes frais (-9,4 % après -4,5 %) et du ralentissement des prix du poisson frais (+3,9 % après +8,1 %).

En revanche, les prix des fruits frais sont en hausse de 4,5 %, après +4,3 % le mois précédent. Hors produits frais, les prix de l'alimentation augmentent de 0,7 % après +0,5 % en octobre. Les prix du pain et des céréales (+1,4 % après +0,9 %) et des boissons alcoolisées (+0,8 % après +0,7 %) accélèrent. Les prix de la viande ralentissent légèrement (+1,3 % après +1,4 %) et ceux du lait, du fromage et des œufs se replient (-0,2 % après +0,1 %).

Télécharger Informations Rapides Insee (n° 319 du 15 décembre 2021)

INTERNATIONAL

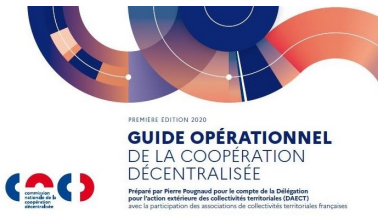

Les appels à projets de la DAECT : mode d'emploi

Pour répondre aux besoins d'information des élus et des acteurs de l'action extérieure des collectivités territoriales, la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du Ministère des Affaires étrangères a publié en septembre 2020 le guide opérationnel de la coopération décentralisée. Cette publication a été élaborée sous l'égide de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) en vue de fournir des points de repères à jour sur les possibilités d'engagement à l'international, pour les collectivités territoriales dans le cadre d'une diplomatie démultipliée. Afin d'approfondir certains des sujets présentés dans le guide opérationnel de la coopération décentralisée, la DAECT propose, d'octobre 2020 à février 2021, une série de webinaires portant sur des thématiques, des géographies ou des dispositifs d'accompagnement des collectivités territoriales. Ces rendez-vous ont pour objectifs de fournir des éléments de contexte, proposer des exemples concrets de projets, et répondre aux questions des participants. Cette série de webinaires s'adresse notamment aux nouveaux élus, aux agents de collectivités territoriales et à l'ensemble des acteurs de la coopération décentralisée. Dans le contexte sanitaire actuel, l'action internationale des collectivités territoriales est un puissant levier pour apporter des solutions réciproques à des défis en commun.

Pour retrouver la vidéo de la réunion en ligne du 15 décembre 2021

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi